

AVIS DE PUBLICATION

En vertu de l'article 1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal de Blegny informe la population que **les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2021** ont été votées par le Conseil communal en séance publique du 25 mars 2020.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision et ses annexes sont déposés à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY, sur rendez-vous. Le texte de cette décision est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **26 MARS 2021**

PAR LE COLLEGE

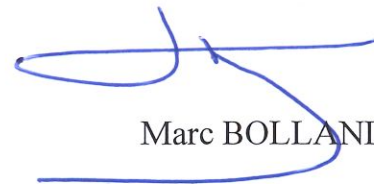
La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND